



Comment savoir si mon ex mari est decédé

Par **amelia**, le **08/05/2011 à 14:14**

Bonjour,rnrnrnn'ayant pas l'adresse de mon ex mari, comment savoir si il est vivant ou decede.rncar à son deces, je demanderai mes droits en reversion de retraite, pour les offrir à mes deux fils, que cet individu a abandonné rnrnmerci

Par **corimaa**, le **08/05/2011 à 14:20**

En demandant un acte de naissance à la mairie de sa naissance. Vous pouvez peut etre faire cette demande sur internet, certaines mairies ont ce service.rnTapez le nom de la mairie de naissance de votre ex mari et ensuite allez sur etat civil, vous verrez si vous pouvez faire la demande par internet, sinon faites la par courrierrnSur cet acte, en mention marginale doit etre noté le décès. S'il n'est pas decede, vous pourrez faire cette demande tous les ans par exemple

Par **amajuris**, le **08/05/2011 à 14:44**

bjr,rnvous pouvez si vous la connaissez contacter sa caisse de retraite en vous présentant comme son ex-femme, ils vous répondront si vos droits sont ouverts ou non.rndroits ouverts = ex-mari décédé pension de reversion possible.rncdt

Par **mimi493**, le **08/05/2011 à 15:00**

[citation]Je demanderai mes droits en reversion de retraite, pour les offrir à mes deux fils,[/citation] donc vous n'aurez plus rien pour vivre ?
La pension de reversion est soumise à condition de revenus et d'age.

Par **lunediamond**, le **14/11/2011 à 18:00**

Bonjour,
J'ai divorcé il y a de nombreuses années et ai élevé seule mes deux enfants.
J'ai une très petite retraite (le minimum) et j'aurais aimé savoir si mon ex mari est vivant ou décédé, car il était beaucoup plus âgé que moi, en vue de percevoir la retraite de reversion si possible.
J'ai téléphoné à la Caisse de Retraite de la CNAV qui m'a répondu qu'elle n'avait pas à me répondre sur ce sujet.
J'ai écrit à la Mairie de son dernier lieu de résidence à Paris, on me dit qu'ils n'ont pas trouvé trace de lui.
J'ai écrit à sa mairie de naissance en Espagne, j'ai également envoyé un mail : aucune réponse.
Que puis-je faire de plus.
Si quelqu'un peut m'aider, merci infiniment par avance.

Par **mimi493**, le **14/11/2011 à 18:02**

Et vos enfants ne savent pas si leur père est vivant ?

Par **lunediamond**, le **14/11/2011 à 18:08**

Merci de me répondre.
Malheureusement non, il n'a jamais donné aucun signe de vie.
J'ai juste su il y a quelques années qu'il avait refait sa vie.
J'ai su qu'il a habité sur Paris 19°.
J'ai fait des recherches sur Paris, sur la France entière, en Espagne, par internet, car c'est gratuit, mais aucun résultat.
J'ai de très très petits moyens et n'ai pas la possibilité d'engager en professionnel.

Par **mimi493**, le **14/11/2011 à 18:11**

C'est à un des enfants de demander copie intégrale de l'acte de naissance du père
Qu'ils fassent aussi, s'ils n'obtiennent pas de copie ou que le décès n'y est mentionné, une recherche dans l'intérêt des familles (vous, vous n'avez le droit de rien faire)

Par **lunediamond**, le **14/11/2011 à 18:14**

Merci beaucoup.
Je ne savais pas.
Je vais demander à mon fils aîné de faire le nécessaire.
Cordialement

Par **Iolie74**, le **22/03/2014 à 11:13**

Bonjour,
J'ai demandé un extrait d'acte de naissance de mon ex mari afin de savoir si il était remarié et encore vivant. Mais la mairie m'a signifié qu'il leur était interdit de fournir ce document au ex conjoint[smile33]. Alors que le terme divorcé de M...me suit dans tous les actes civils et lorsque je remplis des papiers diverses. Comment pourrai-je faire? Merci.

Par **aguesseau**, le **22/03/2014 à 11:27**

bjr,
extrait du site de l'administration relatif à la demande d'extrait de naissance:
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1427.xhtml#N1023A>
Qui peut faire la demande ?
Pour une copie intégrale ou un extrait avec filiation
La personne concernée par l'acte (à condition d'être majeure), son représentant légal ou son conjoint,
ses ascendants (parents, grands-parents) ou descendants (enfants, petits-enfants),
certains professionnels lorsqu'un texte les y autorise (avocats, pour le compte de leur client par exemple).
À noter : les actes qui relèvent de la qualification d'archives publiques peuvent être communiqués à toute personne 75 ans après la dernière mise à jour.
Pour un extrait sans filiation
Toute personne, sans avoir à justifier sa demande ou sa qualité.

Par **Iolie74**, le **22/03/2014 à 12:05**

Merci de la réponse.

Par **nini du 62**, le **13/01/2016 à 17:06**

bonjour moi aussi divorcee depuis 13 ans je n ai aucune nouvelle n y ou il est il m a dit un jour tu n aurs rien de moi alors qu il n vait rien deuxieme mariage il etait tres secret je ne connais meme pas sa caisse de retraite il cachait tout comment savoir s il est dcdpouvez vous me repondre merci bon courage pour les personnes dans le meme cas

Par **amajuris**, le **13/01/2016 à 17:22**

bonjour,
Pour savoir si la personne est ou non décédée, il convient de demander un extrait d'acte de naissance à la mairie de son lieu de naissance: si la personne est décédée, il en sera fait mention en marge de l'extrait. Vous pouvez faire cette demande sans en justifier le motif, soit en vous rendant à la mairie, soit par courrier, en joignant à votre demande une enveloppe timbrée avec adresse de retour.
source:
<http://www.notretemps.com/retraite/ex-epoux-vivant,i36923>
salutations

Par **Lyno**, le **28/07/2019** à **10:30**

Bonjour, comment effectuer les recherches pour un ex conjoint marié en France et né à l'étranger? Merci d'avance pour vos réponses. Cordialement

Par **morobar**, le **28/07/2019** à **10:41**

Bjr,rnrnCe n'est pas le lieu de naissance, mais la nationalité du conjoint qui va orienter les critères de recherche.rnrnDe nombreux enfants (de fonctionnaires par exemple) sont nés à l'étrangers, mais parfaitement français et il est possible d'obtenir les extraits d'état civil en France.

Par **Mie-lou**, le **07/03/2022** à **14:43**

Mon ex-mari dont je suis divorcée s'est remarié. Il a 72 ans, et visiblement ne vit plus en France. J'ai été mariée pendant 27 ans, et en cas de décès, j'ai droit à une pension de reversion. Comment faire ou être informée de son décès ?rnrnMerci !

Par **amajuris**, le **07/03/2022** à **17:07**

bonjour,rnrnvous pouvez lire les messages précédants le vôtre qui répondent à votre question.rnrnvous devez faire une demande d'un acte de naissance à la mairie de la commune de naissance de votre ex-mari.rnrnvoir ce lien :rnrn[demande d'acte de naissance](#)
rnrnsalutations